L'Anarcho-syndicaliste - n°23
avril 1995
Union des anarcho-syndicalistes

LES TOTALITAIRES...

Grâce aux efforts de Monseigneur GALLIOT et de l'Abbé PIERRE, en passant par Martine AUBRY et son compère Jean GANDOIS (sans oublier le parpaillot de service: JOSPIN le chevalier à la triste figure), la lutte contre *«l'exclusion»* est en train de supplanter *«l'anti-racisme»* des amis de René BOUSQUET. Dans les deux cas, l'objectif est le même: faire oublier que le chômage, et son corollaire l'exclusion ne sont pas nés d'une malédiction de Dieu mais bel et bien d'une politique voulue et décidée, notamment en juin 1982 par le gouvernement Mauroy/Delors. Il faut se rappeler, qu'à l'époque, Jacques DELORS avait annoncé que la politique du *«franc fort»* allait conduire à *«500 000 chômeurs de plus avant la fin de l'année»*.

Aujourd'hui, et, à partir d'une situation qu'ils ont délibérément créée, les différentes variétés de *«sociaux-chrétiens»* nous proposent ni plus ni moins que de revenir au moyen âge, c'est-à-dire à une sorte de société totalitaire ou l'individu devenu sujet perdrait toute existence et serait finalement voué au camp de concentration ou au bûcher!

Le mérite de l'étude de Josiane ANSQUER (J. ANSQUER est Secrétaire Adjointe de l'UD-CGTFO du Finistère) est de nous faire toucher du doigt l'ampleur du danger à partir des travaux du très officiel *Comité Économique et Social Régional de Bretagne* et, du même coup, dénoncer les séquelles de la politique de l'*Union de la Gauche*... stalino-vichyssoise!

Alexandre HÉBERT.

Le *Comité Économique et Social de Bretagne* donnera son avis, lors de la prochaine séance plénière, en mai 1995, sur un rapport intitulé *«Exclusion Insertion en Bretagne»* préparé par un groupe de travail. Ce groupe piloté par un administrateur de l'URIOPSS *(Union Régionale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales)* est composé de représentants: de la CFDT, de l'UROPAR *(Office des Personnes Agées et Retraités),* du Ptronat, de l'URAPEI *(Personnes Handicapées).*

Lors de la présentation du rapport préparatoire (en commission) les représentants de l'*Union Régionale C.G.T.Frce Ouvrière* ont manifesté leur vive désapprobation et leur profond désaccord avec les *«thèses»* développées dans le document. Les propos tenus sont en totale contradiction avec nos positions confédérales, régionales et départementales.

QUELQUES EXTRAITS DU RAPPORT:

1- Sur l'analyse et le processus de l'exclusion:

«Malgré les inévitables conséquences de la Révolution, la vie de la province n'était pas fondamentalement changée. Le monde rural restait solide dans sa cohésion et sa solidarité. Aujourd'hui, on peut envisager d'autres formes d'activités socialement utiles et source de reconnaissance sociale; il faut repenser notre système de protection sociale dont le financement surcharge les coûts du travail... Pour la maladie, mettre en place une assurance maladie universelle... il appartiendrait à tous les représentants de la société civile (patronat, syndicats et associations) d'en assurer la gestion. Si aujourd'hui n'existait pas une multitude d'associations, la cohésion sociale n'existerait pas. Un nouveau pacte sociétal semble devenu indispensable pour assurer la démocratie. Il faut donc recréer des cellules de bases ou l'affectif et le rationnel, l'individuel et le social, la jeunesse et la vieillesse, le travail et le loisir se rencontrent et s'apportent réciproquement. Ces lieux deviennent par là même des lieux de légitimation sociétale où chacun peut puiser les raisons du vivre ensemble et d'agir pour le bien commun».

2- Sur les actions et propositions

«Redéfinir les compétences des collectivités territoriales» - «utiliser des lieux existants comme plates-formes

de services - Création d'un guichet unique et de guichets sociaux unifiés - «nécessité d'une individualisation du traitement des problèmes, poursuivre la décentralisation jusqu'aux collectivités locales» - «adapter l'éducation dans un souci d'équité, poursuivre l'ouverture de l'école, favoriser l'alternance écoles-entreprises, adapter la formation aux besoins de la société» - «créer des lieux de resocialisation, remettre à tous les habitants la boussole de quartier» - «apporter au bénévolat une vraie reconnaissance d'utilité publique, développer le bénévolat comme une forme actuelle de solidarité, amplifier les aides aux associations, développer un nouveau type de travail social» - «assurer une assurance maladie universelle» - «aujourd'hui, seul l'emploi donne un statut, il faut également donner un statut à d'autres formes de mise en mouvement, développer une gestion prévisionnelle de l'emploi, élargir l'insertion dans les entreprises habituelles, développer une culture qui impose que chaque entreprise ait son quota de personnes en insertion dans des emplois non précisés, mettre en place un nouveau type d'entreprise, une nouvelle organisation du travail où on peut s'appuyer à la fois sur la mobilisation des salariés et sur une implication de l'entreprise dans son environnement pour atteindre l'équilibre économique et être compétitif» - «entreprise citoyenne» - «favoriser la création ou l'extension des entreprises d'insertion par l'économique, encourager le partenariat entre les collectivités territoriales, les entreprises et les associations d'insertion, mettre en situation de travail salarié les demandeurs d'emploi» - «favoriser le traitement actif du chômage par une implication des ASSEDIC dans l'insertion, ce qui passe par un rapprochement ASSEDIC-ANPE et une conception radicalement différente de l'utilisation des fonds ASSEDIC».

Notre organisation ne peut accepter la philosophie développée dans l'autosaisine sur l'exclusion en ce qui concerne :
- l'historique de l'exclusion,
- les causes de l'exclusion,
- les remèdes contre l'exclusion.

Nous sommes en profond désaccord tant sur l'analyse que sur les solutions. Le document n'est qu'une reprise des rapports MINC -PICQ - FOUCAULD - *Livre Blanc sur la sécu*, etc... En clair, il s'agit de remettre en cause:

LA SECURITE SOCIALE, L'ANPE, L'ASSEDIC, L'ECOLE, LE TRAVAIL, LE SALAIRE.

Il s'agit d'instaurer, voire d'imposer: le principe de subsidiarité, l'équité à la place de l'égalité, le développement et l'institutionnalisation du travail précaire, des petits boulots, de la flexibilité, le partage du travail, l'intégration des syndicats.

A aucun moment, les véritables problèmes ne sont posés, bien au contraire. Ce rapport émet de fausses hypothèses pour imposer de prétendues *«solutions»* qui, non seulement, remettent en cause les fondements de la République laïque mais aggraveront, en outre, la situation des exclus et amèneront à terme une augmentation de leur nombre.

FORCE OUVRIERE tient à confirmer que la principale cause d'exclusion aujourd'hui, est le chômage. Il faut donc préciser les choses clairement. Il y a actuellement 3.500.000 chômeurs, 1 million de Rmistes, 1,5 millions d'emplois dits *«aidés»*, dont plus de 600.000 pour les jeunes de 17 à 26 ans. Et il y a aujourd'hui, 8,5 millions de jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.

Face à un telle situation que proposent les auteurs du rapport?

1- La charité:

C'est-à-dire supprimer l'égalité et la solidarité pour les remplacer par la charité et l'équité, ce qui n'est pas du tout la même chose.

L'égalité et la solidarité sont des principes organisés. C'est la définition et la reconnaissance de droits individuels et collectifs.

Quand on a un droit, on ne demande rien à personne, on le fait respecter.

Quand on est obligé de demander de l'aide, on se place en situation de dépendance, l'individu est conduit à mériter l'assistance.

Celui qui aide, qui donne ou ne donne pas, c'est lui qui choisit en fonction de ses propres critères individuels... c'est lui qui sélectionne.

L'équité et la charité sont complètement opposés aux principes d'égalité et de solidarité.

L'équité c'est la discrimination, c'est le salaire au mérite.

L'égalité c'est l'existence et le respect du droit, c'est aussi l'assurance que tout le monde est traité de la même manière.

L'équité est basée sur un principe fluctuant, l'appréciation étant laissée aux *«décideurs»*.

L'équité c'est la pommade destinée à justifier l'accroissement des inégalités.

L'équité c'est la négation du droit, c'est la mort de l'état laïc et républicain... c'est par exemple, le gouvernement iranien qui, quand il parle de la situation des femmes, revendique l'équité. L'équité c'est le partage de la misère, c'est déculpabiliser les riches et culpabiliser les pauvres.

Alors pour F.O., les choses sont claires:
REVENDIQUER L'ÉGALITÉ OUI, PROMOUVOIR L'ÉQUITÉ NON! Il faut combattre la mise en place de ce principe.

2- La subsidiarité:

Il convient tout d'abord de rappeler que le principe de subsidiarité trouve indéniablement son substrat dans la doctrine sociale de l'église: *Encyclique Quadragesimo Anno 1931.*

Les défenseurs de la subsidiarité la présentent comme un barrage contre les empiétements de l'État, garantissant les effets bénéfiques de l'État, éliminant ses effets pervers.

L'État et, en général, les instances supérieures n'interviennent qu'en tant que secours pour suppléer aux défaillances de l'instance inférieure. (Étant entendu qu'il ne faut pas demander l'impossible et que nécessité fait loi).

La critique chrétienne dénonce le caractère abstrait du citoyen et le caractère formel de la représentativité parlementaire mais, alors que les syndicalistes s'efforcent de contrecarrer ces positions par l'organisation de classe et l'action directe, la doctrine de l'Église prévoit d'intégrer l'individu, sa phobie, en livrée de personne humaine, dans des communautés (de travail, de quartier, d'éducation...) où les préoccupations sociales, détournées de la revendication et des prétentions à la souveraineté, seront orientées vers les activités gestionnaires au plus près du quotidien.

«Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès ses efforts: elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportement, les circonstances ou l'exige la nécessité» (Quadragesimo Anno).

Dégagé de tâches ingrates et de charges financières, l'État en sortira avec une autorité renforcée:

«Que les gouvernants en soient donc bien persuadés: plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques». (Quadragesimo Anno).

Il s'ensuit des conséquences évidentes au niveau des aides et services publics et de l'égalité des droits, cette notion étant remplacée par celle de secours et créances sélectives:

«L'État-providence interdit un grand nombre d'initiatives en distribuant du bien-être avant même la demande... Cessant d'être massive, devenant sélective, l'assistance par ailleurs ne doit pas être le fait de l'État seul...» (Quadragesimo Anno).

C'est bien ainsi que l'entend Mr ROCARD quand il déclare au colloque sur les *«États modernes à la recherche d'une nouvelle efficacité»:*

«Au droit, lié à la fourniture d'une allocation automatique se substitue un droit lié à une démarche personnelle de l'allocataire et à une appréciation particulière de ses difficultés. Le propre du droit social développé depuis le XIXème siècle était d'être indépendant du comportement des individus. On avait droit aux allocations familiales, aux prestations sociales en fonction des revenus (ou même indépendamment) mais quel que soit son comportement social».

Autrement dit, on substitue à l'État de droit, l'État d'arbitrage, donc arbitraire. Dans cet édifice où les autorités supérieures garantissent la réalisation du *Bien commu*n par les groupes d'ordre inférieur, la subsidiarité s'exerce à tous les niveaux: *«le principe vaut pour toute instance sociale, dotée de vouloir et de capacité d'exécution à son niveau... Il en va de même partout... famille, associations, entreprises et autres...»*. En l'occurrence le *Bien commun* est représenté par l'entreprise, au sein de laquelle il faut confier aux travailleurs *«les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes»*. L'autogestion a trouvé son véritable cadre institutionnel et ses chantres de la C.F.D.T. œuvrent logiquement à la ratification du traité de Maastricht.

Fondement des régimes démocratiques, le contrat social de Rousseau attribue au citoyen la qualité de souverain théorique et Condorcet s'est échiné à établir la compétence de l'*homo-suffragans* dont il avait une haute idée. La subsidiarité substitue à cette conception celle de *«capacité d'exécution à son niveau»*; le contrat de subsidiarité intègre l'individu à sa communauté et lui accorde en échange la liberté de participation: *«Si la pensée de l'Église ne sacralise pas le régime démocratique, c'est qu'elle n'est pas sûre que toutes les sociétés soient également capables d'assumer la liberté de participation».*

Légitimant concentration et confusion des pouvoirs, la subsidiarité recouvre un implicite mais réel changement de régime politique. Elle n'entame en rien la pyramide centraliste de l'État supranational aux petits États régionaux. Au contraire, son sommet se trouve surélevé mais il est protégé des remontées démocratiques par une stratification en niveaux de compétence qui cantonne à chaque étage les éventuels conflits que l'autogestion devrait d'ailleurs avoir résorbés. Resterait néanmoins la désignation des grands prêtres du *Bien commun*, les gouvernants dont *«l'autorité a sa source en Dieu»* et passe un instant fugace par le peuple ou la communauté *«avant d'aller reposer dans les chefs»* selon la définition de J.Maritain, auteur du livre: *«St Thomas d'Aquin: apôtre des temps modernes».*

Les syndicats n'ont plus ni place ni rôle, hors course... en attendant d'être hors la loi.

3- Le Travail - Le Salaire:

Le rapport préconise le partage du travail et des salaires prétendant lutter ainsi contre l'exclusion. Cette thèse est fausse.

FORCE OUVRIERE rappelle que plus de salaire, c'est plus d'emplois, c'est lutter contre l'exclusion. Plus de salaire et plus de productivité, c'est travailler moins. Plus de salaire, c'est plus d'égalité.

Nous n'acceptons pas de voir, au nom de la rentabilité, réduire nos salaires pour soi-disant sauver notre emploi...

FORCE OUVRIERE ne laissera pas les travailleurs se culpabiliser, FORCE OUVRIERE continuera à dénoncer les soi-disant vérités chiffrées selon lesquelles l'économie française n'est pas assez compétitive... qu'il faut encore faire un effort, çà ira mieux demain.

Il convient de continuer à revendiquer: plus de salaire - plus d'emplois.

Seule politique susceptible d'enrayer le processus d'exclusion.

4- Sur la protection sociale:

Le rapport préconise la mise en place de la protection sociale universelle... et ne s'interroge en aucune façon sur le prétendu déficit de la Sécurité Sociale.

FORCE OUVRIÈRE tient à rappeler qu'en 1993, le régime général des salariés a supporté 72 milliards de francs qui ne sont pas de son ressort et de sa responsabilité, alors qu'on ne nous parle pas de déficit, qu'on ne trompe plus les salariés par de fallacieux arguments dans le but de détruire le système de protection sociale.

A FORCE OUVRIÈRE nous n'avons pas envie de devenir assureurs de parlementaires, fût-ce même d'un parlement dit social. Nous voulons simplement préserver ce qui demeure et doit demeurer pour longtemps un droit essentiel, au plan social, démocratique et républicain: la Sécurité Sociale c'est une question de solidarité, d'égalité, de dignité.

Nous préférons, nous, la logique du conflit pour l'égalité à celle du consensus égalitaire. L'illusion consensuelle anesthésie la république et ses valeurs fondamentales. Elle s'appuie sur le droit à la différence des droits ou l'équité... Or, en matière de Sécurité Sociale, le droit à la différence c'est la couverture inégalitaire, le développement de l'assurance privée, c'est le contraire de la Sécurité Sociale et c'est encore plus d'exclusion.

5- Adapter l'éducation dans un souci d'équité:

Concernant l'éducation, le rapport préconise une adaptation équitable et d'y propager les systèmes de prix équitables. Un peu à la manière d'A.Smith pour lequel la main invisible des marchés, partout où régnait la concurrence pure et parfaite, était susceptible d'engendrer d'elle-même le bien-être social maximum.

L'Éducation est donc présentée comme étant un *«instrument privilégié de l'équité»* dont les moyens sont: poursuivre la rénovation du primaire et du secondaire en favorisant l'autonomie des établissements, faire des universités des unités autonomes et thématiques, réinventer la promotion sociale par la formation permanente. Que l'outil d'une coopération plus prononcée entre le système éducatif et l'entreprise serve à la croissance et à la lutte contre le chômage, via par exemple, le principe dans les universités de stages d'entreprises en alternance, et ce, à la condition expresse que l'éducation conserve son objet principal qui est d'abord la formation du citoyen, est une voie positive.

Mais parler d'autonomie au sein du système éducatif revient à mettre le doigt dans l'engrenage de la privatisation du secteur public, ce que nous condamnons.

En conclusion, l'on peut affirmer que la philosophie développée dans cette autosaisine trouve sa source dans les thèses affirmées dans l'encyclique *Rerum Novarum* et perpétuées ensuite dans *Gravissimo Officii, Quadragesimo Anno, Centesimus annus,* etc...

N'est-il pas déjà affirmé en 1981 (Rerum Novarum): *«Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille; ni même rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance impose à sa personne: nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances. Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres».*

Écrire ceci veut dire que donner le superflu aux pauvres (qui n'ont aucun droit...) est un devoir pour les riches mais ils n'en sont comptables... qu'à Dieu.

Ce devoir ne constitue pas un droit pour les pauvres, ils ne peuvent pas le revendiquer. C'est un devoir non pas de stricte justice mais de charité chrétienne; un devoir par conséquent dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine.

Poursuite d'autant plus difficile que l'encyclique demande que *«l'autorité publique intervienne et mette un frein aux excitations des meneurs...»* entendez par là, les syndicats qui tentent d'améliorer les conditions matérielles et morales des salariés...

Josiane ANSQUER.

P.S.: Si nous ne tenons pas à entrer dans la discussion sur le rapport tel que les auteurs l'auraient souhaité c'est justement parce que nous sommes contre le principe de subsidiarité... En l'espèce, le groupe de travail a défini un cadre et voudrait que les débats ne sortent pas de ce cadre, c'est un bon exemple d'application du principe de subsidiarité... mais nous refusons de nous laisser prendre par ce piège...

UN EXPERT...

Grâce à la vigilance des télévisions toujours à l'affût des évènements qui peuvent bouleverser les stratégies mondiales, nous avons appris qu'au Parlement de Strasbourg, l'ex-camarade Daniel Cohn-Bendit avait festoyé à l'occasion de ses cinquante ans.

J'ai fait la connaissance de Daniel Cohn Bendit en 1966, au Congrès de la *Fédération Anarchiste* où il représentait l'équipe de la revue *Noir et Rouge*. A l'époque, il pourfendait le parlementarisme, aujourd'hui, il est député européen. Un itinéraire somme toute habituel. Et comme nous ne sommes ni intolérants, ni sectaires, ni rancuniers, nous lui souhaitons un joyeux anniversaire et une bonne continuation.

Cependant, dans un entretien accordé simultanément au quotidien *Libération* du 5 avril, l'adjoint au maire de Francfort reproche aux écologistes français de ne pas avoir *«une stratégie institutionnelle de pouvoir»* (son embourgeoisement *«institutionnel»* n'a pas amélioré son charabia soixante huitard); il leur reproche aussi *«un ultra-gauchisme débile contre Maastricht»*.Il déclare en outre être partisan, en Allemagne, d'une alliance éventuelle du parti écolo avec les socio-chrétiens.

Daniel Cohn Bendit a trouvé, lui aussi, son chemin de Damas: *Maastricht + les socio-cléricaux = Europe Vaticane*. Conséquence logique de ses choix réactionnaires écologistes il s'est converti à la subsidiarité: il n'est plus seulement un ex-ami, il est devenu un ennemi.

Marc PRÉVÔTEL.

ON NOUS ÉCRIT: À PROPOS DE LA VISITE DE M. BALLADUR A AMIENS

Communiqué du Cercle 1906:

Un de nos fidèles lecteurs vient de nous faire parvenir un texte que nous avons jugé intéressant de publier dans l'A.S.

Avec des camarades d'Amiens, il a créé une Association Loi de 1901 - «Cercle 1906» - qui se donne comme but *«l'étude et la défense des idéaux proclamés par la Charte d'Amiens»*.

A différentes reprises, ces articles ont été envoyés à la presse locale qui s'est empressée de ne pas les publier!

Voici donc in extenso l'article du *«Cercle 1906»* au sujet de la visite de Monsieur BALLADUR à Amiens.

Maithé BOYADJYS.

M. Jacques Béal dans un article intitulé *«Sous le signe de l'ambiguité»* dans *Le Courrier Picard* du 7 février 1995, indique fort justement que la visite du Premier Ministre prend valeur de symbole à plus d'un titre.

En effet, le choix de notre bonne ville n'a peut-être pas été le fait du hasard par notre visiteur en pré-campagne électorale ni par son hôte M. Gilles de Robien qui mène une campagne nationale sur le thème fort à la mode de l'exclusion. Dans ce contexte, le choix de l'anecdote du partage du manteau de notre saint local, homme de guerre repenti, n'est, à notre sens, pas innocent et significatif des préoccupations de bon nombre de politiciens et de personnalités du moment.

Comment ne pas y déceler une allusion en filigrane à une doctrine, celle du partage du travail et des salaires, chère à l'Église et à tous ceux qui s'inspirent de sa doctrine sociale, leur éventail politique étant très large.

Tout aussi judicieuse est la référence au Congrès de la C.G.T., le IXème du nom, qui s'est tenu à Amiens du 8 au 16 octobre 1906, mais, dans ce contexte, elle prend en quelque sorte une valeur iconoclaste.

En effet, ce congrès tenu à une époque charnière et en un lieu favorisant les liens entre la capitale et le nord de la France fortement industrialisé, a vu s'opposer de façon parfois vigoureuse différentes conceptions sur la place et le rôle dévolu au syndicalisme dans la société française. La thèse qui s'imposa à une très forte majorité (834 voix pour, 8 contre et 1 nul) est en quelque sorte un compromis entre la conception des syndicalistes révolutionnaires mettant en sourdine leurs conceptions anarchistes et les réformistes ralliés aux premiers nommés sur la primauté donnée au fait syndical par rapport au politique. Ils s'opposaient en cela aux socialistes de l'époque de tendance guesdiste qui souhaitaient, eux, continuer leur propagande à l'intérieur du mouvement syndical.

Ce texte plus connu sous le nom de Charte d'Amiens sert encore de référence principale à deux centrales françaises, et non des moindres, la C.G.T. et la C.G.T.F.O. Il permet d'affirmer la nécessité d'une absolue indépendance vis-à-vis des partis, des sectes et des Églises, mais aussi du pouvoir économique, mettant en parfaite osmose l'originalité du syndicalisme français avec les structures républicaines héritées de 1789.

Mais cette résolution de congrès affirme également haut et fort l'absolue nécessité pour la classe des exploités de s'affranchir du joug capitaliste. Pour y parvenir, un seul moyen: la grève générale expropriatrice, le groupement syndical devenant la base de la réorganisation sociale.

Aucune ambiguïté donc avec l'idéologie du partage du travail, véritable police des salaires et moyen élégant pour faire faire encore plus de sacrifices aux salariés. A partir de combien peut-on considérer que l'on bénéficie d'un salaire décent? Une, deux ou trois fois le SMIC? Et à partir de quel seuil maximum peut-on cesser de faire des sacrifices? A chacun d'y réfléchir en ayant bien soin au préalable d'écarter toute idée préconçue.

Pour le *Cercle 1906*, le Président, **J.L. MAMBOURG.**

UNE INITIATIVE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES,UNE VIDEO-CASSETTE:

ÉDUCATION ET MOUVEMENT OUVRIER, ALEXANDRE HEBERT.

Dans la série: *Perspective en Éducation et Formation*, *«série des Grands Témoins»*, cette émission est réalisée avec Alexandre HÉBERT avec la participation de Joël BONNEMAISON, journaliste.

Autodidacte, syndicaliste, humaniste, Alexandre HEBERT analyse les différents développements du système éducatif actuel. Il aborde en le confrontant à son expérience et à son histoire de vie ouvrière, l'ensemble des grandes questions de l'action éducative dans une vision individuelle et personnalisée.

Il nous invite à réfléchir et à redéfinir les conditions d'une autre approche de l'instruction, de l'éducation et de la formation.

Cette cassette est destinée au public des enseigants, formateurs, éducateurs et finalement accessible pour *«tout un chacun».*

Émission réalisée par le *Centre de Formation Continue de l'Université de Nantes* - durée 52mn -

Conception: Gérard Chiron et Alexandre Hébert.

Consultant : Lucien Seroux Réalisation : Gérard Chiron.

On peut se procurer cette cassette auprès de l'U.D.C.G.T.F.O. 44 , 4 rue Désiré Colombe 44049 NANTES CEDEX 04.

125fr. la cassette + 25r. de frais d'envoi. Établir le chèque à l'ordre de l'U.D.C.G.T.F.O. 44.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.
Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste
Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.